

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 MARS 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Régularisation foncière
Voirie 5 rue des Panloups**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 mars 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mars 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 17 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 mars deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame MACE à Madame BOUTIN
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

N° DE DOSSIER : 16 C 12

OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE – VOIRIE 5 RUE DES PANLOUPS

RAPPORTEUR : Monsieur LEGUAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La rue des Panlous a fait l'objet de travaux d'élargissement en septembre 1982 afin de porter sa largeur à 8 mètres. A la suite de la réalisation de ces travaux, certaines régularisations foncières nécessaires n'ont pu être menées jusqu'à leur terme. C'est notamment le cas pour les parcelles AO 793 et AO 794 situées au 5 rue des Panlous qui, bien que constituant une partie de l'assiette de la voie publique, appartiennent toujours aux particuliers, propriétaires de l'immeuble.

Afin de régulariser cette situation, la Ville a proposé l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique à Monsieur Jean-Pierre MUZARD et Madame Florence GUIVARCH, propriétaires de ces parcelles d'une superficie totale de 29 m². Par courrier en date du 10 février 2015, ces derniers ont fait part de leur accord sur le principe et les conditions de cette acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la Ville à l'euro symbolique des parcelles sises 5, rue des Panlous, cadastrées AO 793 pour 19 m² et AO 794 pour 10 m².

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

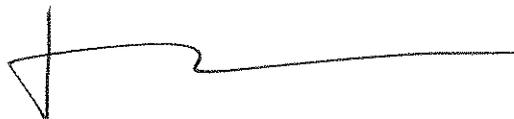
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition par la Ville des parcelles sises 5, rue des Panlous, cadastrées AO 793 pour 19 m² et AO 794 pour 10 m² au prix total de 1 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette acquisition.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye